



mon voisin veut me couper l'eau .

Par **JORDAN 67**, le **24/06/2020** à **16:55**

en 2009 j'ai acheter un appartement dans une petite copropriété (2) aujourd'hui un voisin vent ses parcelles de terrain qui dans le temps etait a une seule personne, suite a ca il veut nous couper l'eau vue que l'arrivée passe sur un terrain qui'il veut vendre.

Par **youris**, le **24/06/2020** à **17:17**

bonjour,

si la canalisation d'eau était présente lorsque votre parcelle et celle de votre voisin appartenait à la même personne, il y a servitude par destination du père de famille même si cela ne figure pas sur les actes notariés.

voir les article 692 et suivants du code civil.

votre voisin ne peut donc pas toucher à la canalisation qui vous alimente.

salutations